

Les astreintes psychiques des situations dangereuses de travail

P. LOGEAY (*), C. GADBOIS (**)

Pendant longtemps, la question des situations dangereuses de travail a été principalement abordée sous l'angle de ses conséquences physiques, c'est-à-dire sous l'angle des accidents du travail, véritable fléau auquel le monde du travail paye un lourd tribut.

La sécurité et la prévention des accidents du travail tiennent, et c'est normal, une place fondamentale dans les recherches sur ce thème. L'analyse des accidents de travail a largement progressé, débouchant sur des méthodes actuellement bien reconnues, tel l'arbre des causes (MONTEAU et KRAWISKY, 1974). Mais les conceptions courantes, en matière d'accidents du travail, restent souvent marquées par une vision simpliste du travail, qui s'exprime à travers une acception de la notion de facteurs humains posant implicitement la défaillance individuelle comme cause centrale des accidents.

Dans le domaine de la sécurité, les échecs relatifs à certaines mesures de prévention sont trop facilement rapportés à des mécanismes simplistes plutôt qu'étudiés en relation avec la complexité de la situation ; notamment, en fonction de l'intensité du danger et de son corollaire au niveau de l'individu. C'est justement sous cet angle que nous aborderons la question des situations dangereuses de travail.

(*) Psychiatrie, Laboratoire de physiologie de la motricité, URA CNRS n° 385, Université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 91, boulevard de l'Hôpital, 75634 Paris cedex 13.

(**) Directeur de recherche, Laboratoire de psychologie du travail, EPHE, GDR CNRS n° 111, 41 rue Gay-Lussac, 75015 Paris.

L'évaluation des effets psychiques des situations dangereuses de travail pose plusieurs problèmes théoriques et pratiques qui ne sont pas totalement résolus et que nous évoquerons successivement :

- 1) Qu'est-ce-qu'une situation dangereuse ?
- 2) Peut-on encore se protéger de la peur dans une situation dangereuse ?
- 3) Peut-on différencier l'anxiété liée au fonctionnement du sujet, de la peur imputable à la situation ?

1. QU'EST-CE-QU'UNE SITUATION DANGEREUSE DE TRAVAIL ?

L'appréciation du danger d'une situation comporte une large part de subjectivité. En effet, si certaines situations, le plus souvent des cas extrêmes, ne sont guère discutées, comme le parachutisme, les combats de guerre ou la plongée sous-marine, d'autres, et ce sont les plus courantes, sont jugées dangereuses ou non, en fonction des individus.

La conduite automobile représente une de ces situations dont le danger est apprécié différemment selon les sujets. Si le caractère dangereux de la course automobile est manifeste pour une grande majorité de personnes, il n'en est pas de même pour la conduite quotidienne, où les avis sont partagés : au regard des chiffres de morbidité et de mortalité régulièrement rapportés par les médias, la conduite automobile apparaît comme une situation à

risque. Cette appréciation est modulée par la banalisation que produit la fréquence de la conduite. Il n'en reste pas moins vrai qu'une fraction non négligeable de personnes refuse ou limite la conduite en raison de ses dangers. De même, il y a une variation de l'appréciation du danger automobile, notamment dans le sens d'une exacerbation, lorsqu'un sujet a le sentiment qu'il vient de risquer un accident grave.

Le danger se définit par « ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence d'une personne ou d'une chose » (dictionnaire « Petit Robert »). Cette définition est plus précise pour certains auteurs, c'est ainsi qu'IDZIKOWSKI et BADDELEY (1983) prennent en compte la réponse à apporter par le sujet : « un environnement hostile ou dangereux est un environnement qui, généralement, nécessite une réponse active et correcte pour que l'individu survive ». Cette définition, qui ne s'applique qu'à des cas extrêmes, est trop restrictive dans la réalité quotidienne. En effet, une situation peut être dangereuse, même si le sujet ne fournit pas de réponse ; mais surtout, cette définition gomme toutes les situations qui peuvent atteindre à l'intégrité de l'individu, sans pour autant que sa vie soit menacée. Pour dépasser le simple cadre des situations dangereuses, il faut s'interroger sur les émotions qu'elles suscitent. LAZARUS (1966) relève de façon pertinente qu'« une situation ne peut pas induire d'anxiété chez quelqu'un si celui-ci ne perçoit pas la situation comme dangereuse ». Cette relation entre une émotion et l'appréciation de la situation est fondamentale. Elle nécessite de recourir à quelques précautions dans cet exposé.

- Sans nous aventurer dans la définition des états timériques, il convient de rappeler qu'il en existe de nombreuses expressions (alarme, alerte, angoisse, anxiété, appréhension, crainte, effroi, épouvante, frayeur, inquiétude, peur, terreur). Le langage psychiatrique s'est focalisé autour de deux expressions qui, le plus souvent, sont prises pour synonymes : anxiété et angoisse.

- Les états d'émotion relatifs à la peur, y compris l'angoisse et l'anxiété, ne sont pas pathologiques en eux-mêmes. Le caractère pathologique est imputable soit aux émotions (à leur durée ou à leur intensité), soit aux conduites qui en découlent (qu'il s'agisse de conduite d'inhibition ou de passage à l'acte : raptus suicidaire par exemple), soit enfin à des expressions particulières rattachées à l'organisation pathologique de la personnalité (délire, bouffées délirantes par exemple).

- Plutôt que de tenter de différencier la peur et l'angoisse, sur la présence d'un danger réel, l'angoisse ayant été décrite par certains auteurs comme une peur sans objet, nous rappellerons que les causes de l'angoisse peuvent être externes ou internes au sujet et alors en grande partie fonction de l'histoire infantile. La psychanalyse a largement contribué à développer ces thèmes et à en explorer les mécanismes. Nous choisirons de nous référer à WIDLOCHER (cité par HARDY et coll., 1985) pour différencier peur et angoisse : « Que la situation de menace soit interne ou externe, l'angoisse est toujours l'expérience d'un événement auquel nulle réponse appropriée n'est opposable ».

Un exemple, les phobies

Vécues comme une menace externe, les phobies sont en fait l'expression d'un conflit psychique. En outre, elles ne permettent pas de réponses appropriées à la situation. En effet, les phobies se caractérisent non par la présence du danger, mais par l'état d'émotion intense accompagné d'une impossibilité d'action qu'il entraîne. Cette peur irraisonnée se déclenche de façon automatique, en présence ou à l'évocation de l'objet, l'animal ou la situation phobogène.

Il n'y a pas de réponse adaptée à la situation. Le sujet étant noyé dans son angoisse, les réponses possibles sont différées dans le temps et sont de deux types : les

conduites d'évitement (éviter de se placer en présence de l'objet phobogène) et les conduites contraphobiques (construction d'un scénario à un élément duquel va être attribuée une fonction protectrice par rapport à l'objet phobogène). Les phobies illustrent bien le caractère non fondé de la menace externe, dans la mesure où il y a un déplacement de l'angoisse (FREUD (1909) l'a montré pour le petit Hans qui avait peur des chevaux). Il s'agit là d'un conflit psychique, concernant la problématique œdipienne, à partir duquel FREUD développera le concept d'angoisse de castration.

Cet exemple des phobies permet de poser la question des opérations mentales qui coexistent dans les situations dangereuses. Dans de nombreux cas, une fois le danger passé et évité, le sujet fait part d'un scénario qui s'est révélé dans l'enchaînement plus ou moins exact des faits. « Je croyais qu'ils... » sont des propos fréquemment rapportés, qui posent des erreurs de jugement attribuables à des perceptions erronées ou à des interprétations fausses. Si l'on délaisse les aspects cognitifs relatifs à l'appréciation de la situation et les facteurs qui ont conduit à une anticipation, et que l'on s'intéresse à ces erreurs de jugement, on note que le sujet a déformé la situation réelle pour laisser une place à l'imaginaire ou plus spécifiquement au fantasme défini comme « un scénario imaginaire où le sujet est présent et qui figure, de façon plus ou moins déformée par les processus défensifs, l'accomplissement d'un désir et, en dernier ressort, d'un désir inconscient. » (LAPLANCHE et PONTALIS, 1967).

La place possible des fantasmes dans la représentation d'une situation dangereuse témoigne de la variation de l'appréciation que le sujet peut se faire du danger. Le risque d'accident vient se confronter à la sensibilité ou à la fragilité de l'appareil psychique, ce qui peut avoir des conséquences psychopathologiques, comme nous l'avons rappelé à propos des accidents de travail (DEJOURS et coll., 1986).

La détermination du caractère dangereux d'une situation, et plus particulièrement d'une situation de travail, repose sur divers types d'éléments.

Le premier élément à prendre en compte est la menace de l'intégrité de l'individu. Il peut s'agir d'une menace vitale ou d'une menace de l'intégrité physique, comme un risque traumatique ou toxique.

Dans le sens courant, et dans la littérature, c'est la seule acception que recouvre le terme de situation dangereuse. Toutefois, on peut s'interroger sur le caractère limitatif de cette définition courante. En effet, on peut légitimement affirmer que les situations dangereuses doivent également recouvrir les menaces de l'intégrité psychique ou sociale. L'atteinte à l'intégrité psychique ne signifie pas seulement devenir « fou » : ce terme dans son utilisation courante signifie l'autre, celui auquel il serait intolérable de s'identifier, en raison des graves troubles de conduite dont il fait preuve. L'autre versant de la menace psychique concerne les perturbations psycho-affectives : crainte que tel aspect du travail ou telles relations professionnelles aboutisse(nt) à des modifications du caractère, de la personnalité, qui auraient des conséquences négatives dans la vie familiale ou sociale (comme des expressions d'agressivité ou de colère). On retrouve l'expression de cette peur dans plusieurs travaux et notamment dans ceux de DESSORS et coll. (1979) et TEIGER et coll. (1977), concernant les opératrices des renseignements téléphoniques.

Les menaces touchant l'intégrité sociale se traduisent par la peur de perdre sa place dans la société, en tant que travailleur notamment. Ce qui peut prendre des formes diverses : ce peut être la peur de l'artiste avant d'entrer en scène. « Affronter le public c'est s'affronter au public, c'est lutter contre lui, essayer de le vaincre, c'est-à-dire d'emporter son adhésion » (BOURGUIGNON, 1983).

Beaucoup plus répandues sont les menaces qui pèsent sur l'emploi. Elles peuvent survenir de façon inattendue, comme une annonce de licenciement ou une restructuration, dont l'expression est souvent déshumanisée, on parle alors de « dégraissage ». Les risques sont multiples et s'expriment en terme de chômage et de désinsertion professionnelle dont on connaît les conséquences psychopathologiques (DEJOURS, 1985 ; WARR, 1984)

Certaines formes de chômage sont déguisées comme dans le cas de la mise en pré-retraite. Ces retraits brutaux de la « vie active » peuvent être vécus comme des amputations sociales, d'autant plus handicapantes que, fréquemment, ces sujets dans la cinquantaine avaient un fort engagement professionnel et que les réinvestissements dans des activités reconnues socialement ne sont pas toujours aisés à mettre en œuvre.

La prise en compte du caractère dangereux de ces menaces de l'intégrité psychique ou sociale permettrait de nouvelles approches des situations de travail et l'étude des réactions individuelles et collectives. Ainsi, certaines catégories socio-professionnelles comme celle des cadres ou celle des cadres supérieurs, étudiées dans les pays anglo-saxons (COOPER et MARSHALL, 1978 ; BURKE et WEIR, 1980), sont plutôt délaissées en France et pourraient être l'objet de recherches, certes en raison des conséquences pour ces sujets, mais aussi en raison des effets en cascade qui en découlent et de leurs incidences organisationnelle et relationnelle.

A côté de ces questions relatives à la nature de la menace dans une situation dangereuse, il faut considérer les aspects temporels de ces menaces : dans certains cas, la menace est continue, exerçant une pression permanente sur le sujet, alors que dans d'autres cas, elle n'est particulièrement présente qu'au cours de certaines tâches de l'activité professionnelle. Bien entendu, les deux situations peuvent coexister.

Ainsi par exemple, chez les agents d'une centrale nucléaire : l'importance d'éventuels dysfonctionnements des installations peut induire chez certains d'entre eux une tension nerveuse quasi permanente, mais dont le niveau peut varier en fonction du degré de difficulté que présentent les différentes phases du travail.

De même, pour ce qui est de l'exposition aux risques personnels, le sentiment d'une situation globalement menaçante du fait de l'existence de nombreux risques (irradiation, contamination, brûlure, électrocution, chute, asphyxie...) peut aussi s'accompagner de périodes d'appréhension plus aiguë lors de l'exécution de certaines tâches où l'exposition à des risques particuliers est plus forte (GADBOIS et coll., 1986). Par ailleurs, à un certain degré de fréquence, la répétition de menaces aux caractères identiques équivaut à une situation de menace permanente.

Il est également utile de définir la position du sujet par rapport au danger dont il peut être la victime de façon individuelle ou collective. Toutefois, en d'autres cas, le risque concerne exclusivement l'autre. Ces situations sont celles du chirurgien et du réanimateur que les médias évoquent fréquemment, mais en fait ces situations touchent l'ensemble des professions médicales et paramédicales. A propos des infirmières, dans une enquête épidémiologique transversale analysant la pénibilité au travail, nous avons relevé l'importance des facteurs de charge psychique (LOGEAY et coll., 1986). La question de la mort du patient est très prégnante dans le travail infirmier où les sentiments d'impuissance, voire de culpabilité, face à la mort sont fréquents (LOGEAY et GADBOIS, 1985 ; PRICE et BERGEN, 1977).

Cette place d'acteur du danger se retrouve également dans toutes les activités professionnelles où le travailleur peut, par erreur ou inadvertance, blesser son compagnon. Mais, le rôle d'acteur ne s'arrête pas là. En situation

accidentelle, si le sujet peut être contraint à la passivité, victime d'un phénomène qui le dépasse comme dans le nucléaire, dans l'industrie de processus et dans toute circonstance accidentelle où les moyens de lutte sont, un temps du moins, dérisoires (incendies, coup de grisou), ailleurs, le sujet peut agir sur le risque et le caractère adapté de ses réactions intervient dans la résolution de l'accident.

Ces différentes caractéristiques inhérentes aux dangers ont une influence sur leur perception et sur les émotions qu'ils suscitent et dont les sujets peuvent chercher à se préserver.

2. EXPRESSIONS ET NON-EXPRESSIONS DE LA PEUR DANS LES SITUATIONS DANGEREUSES

On rencontre des situations de travail dangereuses dans de nombreux secteurs professionnels, artisanaux ou industriels, de la chimie à la métallurgie, des bâtiments et travaux publics à l'agriculture, de la conduite de poids lourds à l'imprimerie... Pourtant, la peur est une émotion qui n'est que rarement exprimée dans le discours des travailleurs. Certes, des représentations révélant ces peurs sont parfois retrouvées, surtout en cas de risque collectif. DEJOURS (1980) rapporte des images de volcan et de poudrières, lorsque prenant l'exemple de l'industrie chimique, il relève « l'ignorance douloureuse » du processus de production et la peur de la perte de contrôle du système à tout instant. L'analyse ergonomique en salle de contrôle de processus automatisé met en évidence l'existence de situation d'incertitude et le risque d'une perte de contrôle de la situation que peut faire apparaître une élévation inexpliquée de certains paramètres (température, pression...). Ceci entraîne alors une multiplication du recueil des données et le traitement d'informations pendant plusieurs heures pour inverser la tendance (WISNER et coll., 1984) et revenir à la certitude d'une situation maîtrisée.

La reconnaissance de sentiments de peur, et ce, plus particulièrement dans les collectivités masculines, est peu courante. De telles expressions sont considérées comme un manque de courage et une absence de virilité, les fonctions positives de la peur, à savoir une réponse adaptée au danger, n'étant pas rapportées à leur état d'émotion initiale.

A un degré de plus, la peur peut compromettre l'équilibre psychique de l'homme. La présence de cette émotion se traduit par une difficulté à tenir sa place, dont l'une des expressions courantes est la tension nerveuse. Cette menace psychique peut se faire plus prégnante, plus intense, les travailleurs cherchent alors à s'en dégager de façon individuelle ou collective, sans qu'il y ait toujours de délimitation nette entre ces deux modalités.

HAAS (1977), procédant par observation participante, montre que les ouvriers en charpente métallique n'ont pas peur, alors qu'ils sont dans des situations à haut risque. Il fait en outre le constat, sur lui-même, qu'exposé aux mêmes risques de chute, ses propres sentiments de peur disparaissent progressivement. Il conclut que « quand les travailleurs sont placés dans un environnement où ils dépendent fortement des actions compétentes et fiables de leurs collègues, il devient nécessaire pour eux de se livrer continuellement à des démonstrations d'absence de crainte des dangers de la situation de travail ».

Prenant l'exemple des ouvriers du bâtiment et partant du constat que ceux-ci semblaient inconscients des risques, voire qu'ils les recherchaient avec un certain plaisir, DEJOURS (1980) a développé le concept « d'idéologie défensive de métier » qui définit un système collectif de défense, non pas contre le danger, mais contre la peur. Cet auteur affirme que ces défenses sont absolument nécessaires pour la poursuite de l'activité de travail, la confrontation permanente à la peur étant source de fragilisation de

l'individu qui évite alors ce type de situation, allant jusqu'à quitter son activité professionnelle.

DEJOURS (1980) a attribué aux idéologies défensives de métier quatre caractères principaux.

1 – La pseudo-inconscience du danger : le mépris du risque est en fait un moyen de contrôler la peur.

2 – Cette défense est partagée par une profession toute entière : elle nécessite l'adhésion et la participation de tous. Il existe des consignes implicites d'interdiction de parler de la peur. Lorsque le danger ou l'accident sont évoqués, c'est pour s'en moquer ou les dénier. Tout rappel du risque tend à être éliminé, même s'il s'agit de consignes de sécurité.

3 – L'idéologie défensive a une valeur fonctionnelle par rapport à la productivité. Le groupe de travailleurs élimine inexorablement celui qui ne supporte pas le risque et opère ainsi une « véritable sélection qui garantit la valeur opérationnelle de chaque ouvrier » (DEJOURS, 1980). Ceci se traduit en partie, lors de l'entrée d'un apprenti dans le groupe, par des conduites ludiques analogues au bizutage étudiant. Il s'agit là de rites quasi-initiatiques destinés à éprouver la peur de l'apprenti et à lui permettre de reprendre, à son propre compte, les éléments constitutifs de la défense collective.

4 – L'élaboration d'une idéologie défensive de métier nécessite la participation d'un groupe ouvrier : une collectivité ne suffit pas, il est nécessaire qu'existe une équipe où le travail est réparti entre les différents membres, ce qui rend difficile de tels systèmes de défense dans le cas d'organisations de travail très rigides ou à communications limitées.

Dans ce cadre, l'idéologie défensive de métier constitue ainsi un système de protection contre la peur, coûteux et efficace. Il s'agit d'un système coûteux, d'abord, parce qu'au niveau accidentel, il ne se contente pas d'ignorer le risque, mais il va même le rechercher. En outre, il n'intègre guère la sécurité telle qu'elle a été présentée depuis des décennies, dans la mesure où celle-ci réactive la peur en rappelant le danger et par voie de conséquence, le plus souvent, renforce les réactions défensives. C'est ainsi que certaines mesures de sécurité sont tournées en dérision, voire intégrées dans des comportements ludiques dangereux.

On peut s'interroger sur le coût psychique individuel de cette défense : en effet, à côté des sujets qui n'intègrent pas ce système et qui sortent de la profession, quelle métabolisation individuelle est faite de cette peur ? Le syndrome subjectif des traumatisés peut être l'exemple d'une faille de ce système défensif, dans la mesure où l'interprétation qui peut en être faite est un refus, non pas de la reprise du travail, mais bien d'une nouvelle exposition au danger. (DEJOURS et coll., 1986). Par ailleurs, cette non-expression de la peur au travail ne signifie pas qu'elle n'existe pas, et ses expressions existent, sans doute à distance de ce travail, comme des entretiens cliniques ont pu nous le montrer, ce qu'il faudrait explorer systématiquement.

L'idéologie défensive de métier est un système efficace dans la mesure où elle permet d'assurer le travail en situations dangereuses, au mépris apparent du risque. Toutefois, pour assurer son efficacité, elle intègre des conduites qui, elles aussi, protègent de la peur, sans pour autant être spécifiques des métiers à risques.

La plus importante d'entre elles est la consommation de boissons alcoolisées, dont on peut distinguer, là encore, une composante collective et une composante individuelle : boire du vin ou de la bière est un acte de convivialité et de reconnaissance dans le milieu professionnel. Ce mythe du vin, BARTHES (1957) l'a souligné en soulignant les « problèmes menus mais précis d'intégration » de celui qui n'y adhérerait pas. L'ouvrier qui ne boit pas va, souvent, être l'objet de moqueries, voire être déconsidéré et c'est sa virilité qui est mise en cause. Cette tentative d'exclusion de celui qui refuse de boire est analogue et fonctionnelle suivant des processus semblables à ceux décrits dans les idéologies défensives de métiers.

Au delà de leur impact socio-culturel et de leur dimension collective, les boissons alcoolisées ont des propriétés bénéfiques individuelles : à côté de l'aspect d'hydratation, non négligeable dans des professions à forte charge physique, le vin ou la bière ont des effets anxiolytiques, euphorisants plus qu'antidépresseurs et désinhibiteurs. Ces boissons ont donc des propriétés analogues à celles de médicaments, sans pour autant que leur absorption confère un statut de malade ou de sujet souffrant psychologiquement. La prise en charge des buveurs excessifs dans les structures de soins, ne prend généralement pas en compte la dimension collective de l'activité professionnelle, se bornant à repérer s'il s'agit d'une « profession exposée », notée comme un simple facteur de risque supplémentaire.

On peut décrire d'autres comportements pour tenter de neutraliser la peur. La mise en place de protections illusoire assorties d'une fonction magique est connue depuis longtemps. VEIL (1964) cite l'exemple classique de l'ingestion de lait chez les travailleurs exposés à des produits toxiques.

D'autres attitudes à efficacité nulle contre le risque sont souvent rencontrées. C'est ainsi que l'on peut assister à des demandes de « primes de risques » en cas de nuisances comme le bruit (la légitimité de telles demandes, ne relève ni de notre compétence, ni de notre propos), plutôt qu'à des revendications visant à atténuer ou à supprimer le danger. De tels comportements permettent que la peur du risque devienne collective et non plus individuelle, tandis que la mobilisation qu'entraîne un éventuel conflit avec les supérieurs hiérarchiques permet une expression d'agressivité, avec un déplacement de cible, qui n'est plus le risque, mais la direction de l'entreprise.

Ces descriptions de défense contre la peur restent, sans doute, incomplètes et de nouvelles recherches pourraient les approfondir. Les travaux concernant les idéologies défensives de métier laissent un certain nombre de questions en suspens. Initialement décrites dans le secteur du bâtiment, il faudrait les recenser systématiquement dans d'autres secteurs professionnels. Les mécanismes de mise en place de ces systèmes de défense ne sont pas totalement élucidés et l'on peut s'interroger sur l'existence de systèmes moins élaborés parmi d'autres groupes de travailleurs. Par ailleurs, nous avons vu que les sujets ne reprenant pas à leur propre compte ces idéologies défensives de métiers étaient écartés ; on peut s'interroger sur les éléments constitutifs de ces échecs, sur leurs caractères provisoires ou définitifs, ainsi que sur le devenir des sujets écartés. Enfin, les questions de compatibilité entre les mesures de prévention et les idéologies défensives de métiers restent à analyser.

BIBLIOGRAPHIE

– BARTHES R. – Mythologies. Paris, Le Seuil, coll. Points, 1957 (n^{elle} éd., 1970), 247 p.

– BOURGUIGNON A. – L'anxiété de la création et de l'affrontement du public. *Soins Psychiatriques*, 1983, 30, pp. 25-28.

– BURKE R.J., WEIR T. – Coping with the stress of managerial occupations. In : COOPER C.L., PAYNE R. – Current concerns in occupational stress. New-York, Wiley, 1980, pp. 299-306.

– COOPER C.L., MARSHALL J. – Sources of managerial and white collar stress. In : COOPER C.L., PAYNE R. – Stress at work. New-York, Wiley, 1978, pp. 81-106.

- DEJOURS C. - Travail = usure mentale. Essai de psychopathologie du travail. Paris, Le Centurion, 1980, 155 p.
- DEJOURS C. - Psychopathologie du travail, du chômage et de la retraite. *Soins Psychiatriques*, 1985, 52 p.
- DEJOURS C., COLLOT T., GODARD P., LOGEAY P. - Syndromes psychopathologiques consécutifs aux accidents du travail. Incidences sur la reprise du travail. *Le Travail Humain*, 1986, 49, pp. 103-116.
- DESSORS D., TEIGER C., LAVILLE A., GADBOIS C. - Conditions de travail des opératrices des renseignements téléphoniques et conséquences sur leur santé et leur vie personnelle et sociale. *Archives des Maladies Professionnelles*, 1979, 40, pp. 469-500.
- FREUD S. - Analyse d'une phobie d'un petit garçon de 5 ans (le petit Hans). In : Cinq psychanalyses (trad. Marie Bonaparte). Paris, PUF, 1954 (9^e éd., 1979), 422 p.
- GADBOIS C., FABER H., MALINE J., SAINT-JEAN T. - Les facteurs de stress dans le travail en centrale nucléaire, 2 vol. Paris, EPHE, Laboratoire d'ergonomie physiologique et cognitive, Rapport de recherche, 1986, 114 p. et 78 p.
- HAAS J. - Learning real feelings. A study of high steel iron workers' reactions to fear and danger. *Sociology of Work and Occupation*, 1977, 4, pp. 147-170.
- HARDY M.C., HARDY P., KERNEIS O. - Sémiologie des conduites anxieuses. Paris, Encyclopédie médico-chirurgicale. Psychiatrie, 1985, 37112 A10 10-1985, 10 p.
- IDZIKOWSKI C., BADDELEY D. - Fear and dangerous environments. In : HOCKEY R. - Stress and fatigue in human performance. New-York, John Wiley, 1983, pp. 123-144.
- LAPLANCHE J., PONTALIS J.B. - Vocabulaire de la psychanalyse. Paris, PUF, 1967 (7^e éd., 1981), 523 p.
- LAZARUS R.S. - Psychological stress and the coping process. New York, McGraw-Hill, 1966, 320 p.
- LOGEAY P., GADBOIS C. - L'agression psychique de la mort dans le travail infirmier. In : DEJOURS C., VEIL C., WISNER A. - Psychopathologie du travail. Paris, Entreprise moderne d'édition, 1985, pp. 81-86.
- LOGEAY P., LERT F., CHASTANG J.F., MONOD H. - Les temps des infirmières : des contretemps à la santé. Enquête épidémiologique sur les infirmières des hôpitaux publics. Paris, Laboratoire de physiologie du travail, 1986, 180 p.
- MONTEAU M., KRAWSKY G. - Méthode pratique de recherche de facteurs d'accidents. Applications expérimentales et résultats. Paris, INRS, 1974, rapport n° 77/E, 34 p.
- PRICE T.R., BERGEN B.J. - The relationship to death as a source of stress for nurses on a coronary care unit. *Omega*, 1977, 8, 3, pp. 229-237.
- TEIGER C., LAVILLE A., GADBOIS C., DESSORS D. - Renseignements téléphoniques avec lecture de micro-fiches : contrainte temporelle. Analyse des exigences du travail. Paris, Laboratoire de physiologie du travail et d'ergonomie du CNAM, 1977, rapport n° 53.
- VEIL C. - Hygiène mentale du travail. Paris, Le François, 1964, 101 p.
- WARR P.B. - Work and unemployment. In : DRENTH P.J.D., THIERRY H., WILLEMS P.J., DE WOLFF C.J. - Handbook of work and organizational psychology. Londres, Wiley, 1984.
- WISNER A., DANIELLOU F., DEJOURS C. - Uncertainty and anxiety in automated process industries. Kitakyushu, International symposium on microelectronics and labour, 1984. In : NORO K. - Occupational health in automated factory. Londres, Taylor & Francis, 1987, pp. 39-51.